

QUESTIONS ORALES DE LA MINORITÉ « MIEUX VIVRE À SABLÉ » - RÉPONSES DU MAIRE

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Il y avait des questions. Monsieur MAREAU ?

⇒ Monsieur MAREAU : J'ai cinq questions. Je vais commencer, puis je laisserai ensuite mes collègues. Pour une fois, c'est moi qui passe en premier. J'ai une première question. Lors du conseil municipal du 27 juin 2022, vous nous avez dit qu'il y aurait une réunion le 6 juillet 2022 avec le monde sabolien de la médecine, nous indiquant qu'y serait présenté un plan que vous aviez fait avec Archi-Innov et qu'un plan financier serait approfondi. Pourrions-nous savoir quelles avancées ont été faites à la suite de cette réunion du mois de juillet ? Pourrions-nous en savoir un peu plus sur ce plan et sur le bilan financier ?

Monsieur le Maire, en tant que Vice-Président de la Communauté de communes, et donc notre premier représentant dans cette assemblée, pourriez-vous nous indiquer les avancées qu'il y a sur le projet de la maison de santé pluridisciplinaire ? Merci.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Monsieur FERRAND, je vous laisse commencer.

⇒ Monsieur FERRAND : Oui, merci, Monsieur le Maire. Je tiens d'abord à vous confirmer que la réunion avec les représentants de la maison de santé pluridisciplinaire s'est bien tenue le 6 juillet dernier. Les plans proposés par Archi-Innov ont été présentés à cette occasion. Les grandes lignes ont été actées par les personnes présentes. Les locaux seront ainsi distribués : deux bureaux de consultation de généralistes, deux bureaux d'infirmiers en pratique avancée et un bureau d'infirmier Asalee (dispositif alternatif entre pratique avancée et médecine générale), un bureau pour la coordination de la MSP, une salle de réunion et des sanitaires. Les travaux réalisés permettront l'accessibilité PMR. Le montant estimatif des travaux est évalué à 150 000 euros TTC. Un fonds de concours de la CCPS est prévu à hauteur de 50 %. Le cabinet est en train d'établir le DCE.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Je vais enchaîner, s'agissant de votre question sur la maison de santé pluridisciplinaire. Je suis aujourd'hui en mesure de vous informer que le cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les phases de préprogramme et programme a été choisi par la Communauté de communes. Nous avons fait cela le 31 août dernier. Il s'agit du cabinet Crescendo de Saumur. Cette attribution déléguée sera d'ailleurs portée à l'information du conseil communautaire du 30 septembre, soit de vendredi prochain. J'invite donc tous les élus communautaires à poser des questions. Il ne faudra pas hésiter. En tout cas, le terrain est disponible pour cette maison de santé. Deuxième question.

⇒ Monsieur MAREAU : Je vous remercie, donc deuxième question. Depuis le 1^{er} juillet 2022, l'indice brut terminal de la fonction publique, l'indice 1 027, servant de base de calcul aux indemnités de fonction a été revalorisé. L'augmentation est de 3,5 %. Pourriez-vous nous dire si celui-ci a une conséquence sur nos finances ? Cette augmentation est-elle répercutée sur les indemnités des élus saboliens et du premier Vice-Président de la Communauté de communes ?

⇒ Monsieur DUBOIS : Oui, effectivement, cette disposition nationale est appliquée depuis le 1^{er} juillet dernier aux indemnités de fonction, mais pas seulement. Elle l'est aux indemnités de fonction, mais en priorité à tous nos agents fonctionnaires dont le point a été revalorisé au 1^{er} juillet aussi. L'impact budgétaire de cette hausse du point d'indice est forcément conséquent, puisque nous l'estimons à environ 208 000 euros. Si vous voulez une répartition, il concerne à 97 % les agents et à 3 % les indemnités de fonction.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Merci. Troisième question.

⇒ Monsieur MAREAU : Je passe à ma troisième question. Suite à la question que j'ai posée au sujet de la demande de l'association AUMF (Association Urgence Maisons fissurées) lors du dernier conseil municipal le 27 juin 2022, ma demande était la création d'une commission municipale sur le sujet des maisons fissurées dans notre ville. Vous ne pensiez pas qu'il était utile de créer cette commission, car il y avait un groupe de travail lancé par Monsieur LISNARD, président de l'Association des maires de France. Si l'association AUMF demande cette commission, c'est bien dans le but collectif

de se rassembler au niveau local, départemental et de ne plus laisser les décisions se prendre dans d'autres instances très loin de notre département, par exemple à l'AMF, dont très peu de Sarthois et de Saboliens savent ce qu'il s'y passe, ce qu'il s'y dit et par qui. Vous parliez d'une réunion sur le sujet au mois de juillet avec l'association des Maires de France. Quelle a été la teneur de cette réunion et qu'est-ce qu'il a été décidé ? Quelles ont été les avancées suite à cette réunion ? Vous nous avez aussi dit que vous aviez été reçu par Madame CURY, secrétaire du cabinet du ministère de l'Intérieur au mois de juin. À la suite de ce rendez-vous, quelles ont été les avancées et les conclusions ?

Je rappelle que ce problème est très urgent. Nous étions d'accord sur ce point. Encore cet été, un habitant sarthois a dû quitter sa maison, car le danger pour lui et sa famille devenait beaucoup trop grand à la suite des fissures qui avaient encore beaucoup trop progressé. En ce mois de septembre, mes inquiétudes du mois de juin sont les mêmes et encore renforcées après cet été caniculaire qui en annonce d'autres.

⇒ Monsieur FERRAND : Comme j'ai déjà pu l'indiquer au sein de cette assemblée, je suis membre de l'AUMF et le référent pour les sinistrés saboliens. Avec les services de la mairie, les sinistrés reçoivent quasiment en temps réel les courriers concernant les démarches à réaliser pour maintenir la validité de notre demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Comme vous avez dû le savoir, l'arrêté interministériel du 11 juillet n'a pas reconnu la ville de Sablé-sur-Sarthe. Pour autant, nous ne baissons pas les bras, puisque la ville a adressé une demande de recours gracieux.

Mercredi 18 septembre, j'étais présent à la réunion organisée à La Flèche par l'association Urgence Maisons fissurées et l'ensemble des sinistrés saboliens a été invité à participer. J'ai également été présent à Dollon le 16 septembre, en présence des parlementaires sarthois. Cette rencontre a permis d'acter la rédaction d'un courrier commun à l'attention du Préfet de la Sarthe pour la tenue d'une réunion de travail avec la compagnie des assurances concernée.

Je rappelle encore une fois que la municipalité sabolienne est pleinement investie aux côtés des sinistrés.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Merci. Quatrième question.

⇒ Monsieur MAREAU : Je vous remercie, donc quatrième question. Nous avons pu découvrir cet été que l'une de nos grandes entreprises qui est, entre autres, locataire de la ville et, aussi, historiquement connue a été rachetée. Le groupe C2MAC acquiert 100 % de la fonderie Poclair Technicast et du site de Sablé. Cela devient Grandry Technicast. Pourrions-nous avoir votre avis sur ce changement important pour notre ville ? Y a-t-il eu des demandes particulières sur le terrain occupé par cette entreprise ou sur le loyer ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Monsieur ROCHER.

⇒ Monsieur ROCHER : Je vous confirme effectivement que le groupe C2MAC a bien racheté la fonderie Poclair Technicast. Nous les avons d'ailleurs reçus avec Monsieur le Maire à l'issue de la transaction de cession, que nous ne jugerons pas, parce que cela fait partie de phénomènes économiques. Nous avons eu un échange particulier courtois au cours duquel ils nous ont notamment présenté leurs objectifs industriels. Nous avons profité de l'occasion pour leur rappeler notre rigoureuse vigilance sur les dépôts de pollution précédemment constatés.

Ils n'ont formulé aucune demande particulière concernant le terrain occupé ou le loyer concerné par l'ancienne majorité.

⇒ Monsieur MAREAU : Merci. Je vais passer à ma cinquième et dernière question. Lors du conseil municipal du 14 mars 2022, vous avez dit que notre ville allait être présente au salon de la Franchise. Nous aimerions savoir si vous avez pu nouer de nombreux contacts. Quels ont été les résultats ? En ces temps d'annonces régulières et difficiles de fermetures ou de déplacements de commerces, nous aimerions savoir quelles actions vous allez mettre en place dans les mois qui viennent pour soutenir le commerce local.

⇒ Monsieur ROCHER : Nous constatons effectivement des fermetures et des déplacements. Il convient quand même de se réjouir des ouvertures qui se sont fait jour. Le bilan permet ainsi de comptabiliser plus de cellules ouvertes que de fermetures, en ce moment en tout cas.

Depuis la création de l'office du Commerce, nous menons des actions de fond pour accompagner les commerçants sur des formations de développement, de communication, de merchandising et d'aménagement de boutique. Nous en évaluerons les bénéfices le moment venu.

En parallèle, la ville a organisé deux déballages des commerçants, accompagnés d'un large plan de communication. À ces occasions, nous avons pu regretter que certains commerçants n'aient pas saisi l'opportunité que nous leur avons offerte et aient choisi de baisser leur rideau au lieu de profiter d'un flux important de clients potentiels qui, eux, étaient au rendez-vous.

Concernant le salon de la Franchise, nous avons pu établir des liens avec des développeurs d'enseignes cibles, mais ces prospections prennent du temps et je ne suis pas en mesure de vous en dire davantage pour le moment.

Parallèlement, nous maintenons le contact avec des indépendants en recherche d'expansion sur le territoire, en proximité.

⇒ Monsieur MAREAU : Je vous remercie.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Merci.